

Paris, le 23 décembre 2009

## **Foncière Développement Logements : compte rendu et résultats des votes de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Foncière Développement Logements s'est tenue le 21 décembre 2009 à 10 heures, 30 avenue Kléber 75116 PARIS, sous la présidence de Monsieur Bertrand de Feydeau, Président du Conseil d'administration.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 49 823 880 titres sur les 60 010 336 actions composant le capital social, actions autodétenues comprises, représentant 58 620 740 droits de vote, soit un quorum de 84,99 %.

Préalablement au vote des résolutions, le Président a précisé qu'en raison de l'exercice par l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts de Seine du droit de préemption dont il disposait sur l'actif situé à Neuilly, la condition suspensive stipulée dans le traité d'apport n'a pas été réalisée et que l'apport de cet actif ne pouvait pas être effectué. En conséquence, (i) les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> résolutions de l'ordre du jour ne pouvaient être approuvées et n'ont pas été soumises au vote et (ii) les montants figurant dans les 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> résolutions ont été adaptés à ce titre, pour tenir compte du non apport de l'actif de Neuilly. En conséquence les résolutions suivantes ont été adoptées :

<b>Résolutions</b>		<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Première résolution</b>				
Approbation de l'apport en nature par MMA Vie d'un immeuble à usage principal de logements situé 16 rue Manin à Paris (19 <sup>e</sup> arr.); approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport en nature	Adoptée à l'unanimité	49 823 880	0	0
<b>Deuxième résolution</b>				
Augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 3 333 330 euros par émission de 333 333 actions nouvelles de la Société en rémunération dudit apport en nature; approbation de la prime d'apport y afférente d'un montant de 2 666 670 euros	Adoptée à l'unanimité	49 823 880	0	0

**Siège social : 30, avenue Kléber – 75208 Paris Cedex 16 – Tél. : 01.58.97.50.00 – Fax : 08.21.20.14.75**

Société Anonyme (SA) au capital de 662 631 920 €uros - R.C.S. Paris 552 043 481 - Cartes professionnelles T13117 et G5575 délivrées par la Préfecture de Police de Paris - Garanties financières : Société Générale

Résolutions		Pour	Contre	Abstention
<b>Troisième résolution</b> Approbation de l'apport en nature par MMA Vie d'un immeuble à usage principal de logements situé 34 rue de Vaugelas (15 <sup>e</sup> arr.); approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport en nature		49 823 880	0	0
<b>Quatrième résolution</b> Augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 5 555 550 euros par émission de 555 555 actions nouvelles de la Société en rémunération dudit apport en nature ; approbation de la prime d'apport y afférente d'un montant de 4 444 450 euros		49 823 880	0	0
<b>Cinquième résolution</b> Approbation de l'apport en nature par MMA Vie d'un immeuble à usage principal de logements situé 54 rue de Bagnole (20 <sup>e</sup> arr.); approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport en nature		49 823 880	0	0
<b>Sixième résolution</b> Augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 4 111 110 euros par émission de 411 111 actions nouvelles de la Société en rémunération dudit apport en nature ; approbation de la prime d'apport y afférente d'un montant de 3 288 890 euros		49 823 880	0	0
<b>Septième résolution</b> Approbation de l'apport en nature par MMA Vie d'un immeuble à usage principal de logements situé 7/9 rue Georges HUCHON à Vincennes ; approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport en nature		49 823 880	0	0
<b>Huitième résolution</b> Augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 11 277 770		49 823 880	0	0

Siège social : 30, avenue Kléber – 75208 Paris Cedex 16 – Tél. : 01.58.97.50.00 – Fax : 08.21.20.14.75

Société Anonyme (SA) au capital de 662 631 920 €uros - R.C.S. Paris 552 043 481 - Cartes professionnelles T13117 et G5575 délivrées par la Préfecture de Police de Paris - Garanties financières : Société Générale

Résolutions		Pour	Contre	Abstention
euros par émission de 1 127 777 actions nouvelles de la Société en rémunération dudit apport en nature ; approbation de la prime d'apport y afférente d'un montant de 9 022 230 euros				
<b>Neuvième résolution</b> Approbation de l'apport en nature par MMA Vie d'un immeuble à usage principal de logements situé 11 avenue Emile Boutroux à Montrouge ; approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport en nature	Adoptée à l'unanimité	49 823 880	0	0
<b>Dixième résolution</b> Augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 4 444 440 euros par émission de 444 444 actions nouvelles de la Société en rémunération dudit apport en nature ; approbation de la prime d'apport y afférente d'un montant de 3 555 560 euros	Adoptée à l'unanimité	49 823 880	0	0
<b>Onzième résolution</b> Approbation de l'apport en nature par MMA Vie d'un immeuble à usage principal de logements situé 3 rue Frédéric Passy à Neuilly sur Seine ; approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport en nature	L'Assemblée générale a pris acte de la non réalisation des conditions suspensives stipulées au traité d'apport et a constaté en conséquence que cette résolution ne pouvait pas être approuvée			
<b>Douzième résolution</b> Augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 2 911 110 euros par émission de 291 111 actions nouvelles de la Société en rémunération dudit apport en nature ; approbation de la prime d'apport y afférente d'un montant de 2 328 890 euros	L'Assemblée générale a constaté qu'à défaut d'approbation de la résolution précédente, cette résolution ne pouvait être approuvée			
<b>Treizième résolution</b> Approbation de l'apport en nature par Immobilière des MMA d'un immeuble à usage principal de logements situé 36 rue de la convention à Paris (15 <sup>e</sup> arr.); approbation de l'évaluation et de la	Adoptée à l'unanimité	49 823 880	0	0

Siège social : 30, avenue Kléber – 75208 Paris Cedex 16 – Tél. : 01.58.97.50.00 – Fax : 08.21.20.14.75

Société Anonyme (SA) au capital de 662 631 920 €uros - R.C.S. Paris 552 043 481 - Cartes professionnelles T13117 et G5575 délivrées par la Préfecture de Police de Paris - Garanties financières : Société Générale

Résolutions		Pour	Contre	Abstention
rémunération dudit apport en nature				
<b>Quatorzième résolution</b> Augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 9 200 000 euros par émission de 920 000 actions nouvelles de la Société en rémunération dudit apport en nature ; approbation de la prime d'apport y afférente d'un montant de 7 360 000 euros		Adoptée à l'unanimité 49 823 880	0	0
<b>Quinzième résolution</b> Approbation de l'apport en nature par Cardif Assurance Vie d'un immeuble à usage principal de logements situé 1 rue Philibert Delorme à Lyon (1 <sup>er</sup> arr.) ; approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport en nature		Adoptée à l'unanimité 42 960 328	0	0
<b>Seizième résolution</b> Augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 3 824 440 euros par émission de 382 444 actions nouvelles de la Société en rémunération dudit apport en nature ; approbation de la prime d'apport y afférente d'un montant de 3 059 560 euros		Adoptée à l'unanimité Cardif Assurance Vie n'ayant pas pris part au vote 42 960 328	0	0
<b>Dix-septième résolution</b> Approbation de l'apport en nature par Cardif Assurance Vie d'un immeuble à usage principal de logements situé 45/47 rue Massena à Lyon (6 <sup>e</sup> arr.); approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport en nature		Adoptée à l'unanimité Cardif Assurance Vie n'ayant pas pris part au vote 42 960 328	0	0
<b>Dix-huitième résolution</b> Augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 4 444 440 euros par émission de 444 444 actions nouvelles de la Société en rémunération dudit apport en nature ; approbation de la prime d'apport y afférente d'un montant		Adoptée à l'unanimité Cardif Assurance Vie n'ayant pas pris part au vote 42 960 328	0	0

Siège social : 30, avenue Kléber – 75208 Paris Cedex 16 – Tél. : 01.58.97.50.00 – Fax : 08.21.20.14.75

Société Anonyme (SA) au capital de 662 631 920 €uros - R.C.S. Paris 552 043 481 - Cartes professionnelles T13117 et G5575 délivrées par la Préfecture de Police de Paris - Garanties financières : Société Générale

Résolutions		Pour	Contre	Abstention
de 3 555 560 euros				
<b>Dix-neuvième résolution</b> Approbation de l'apport en nature par Predica et Diapre un de l'intégralité des parts sociales de la SCI IMEFA 46 ; approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport en nature	Adoptée à l'unanimité  Predica n'ayant pas pris part au vote	41 541 704	0	0
<b>Vingtième résolution</b> Augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 9 902 750 euros par émission de 990 275 actions nouvelles de la Société en rémunération dudit apport en nature ; approbation de la prime d'apport y afférente d'un montant de 7 922 205,26 euros	Adoptée à l'unanimité  Predica n'ayant pas pris part au vote	41 541 704	0	0
<b>Vingt-et-unième résolution</b> Approbation de l'apport en nature par Predica et Diapre un de l'intégralité des parts sociales de la SCI IMEFA 95 et par Predica d'une créance de compte courant d'associé d'un montant de 895 055,92 euros; approbation de l'évaluation et de la rémunération dudit apport en nature	Adoptée à l'unanimité  Predica n'ayant pas pris part au vote	41 541 704	0	0
<b>Vingt deuxième résolution</b> Augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 6 434 730 euros par émission de 643 473 actions nouvelles de la Société en rémunération dudit apport en nature ; approbation de la prime d'apport y afférente d'un montant de 5 147 786,19 euros	Adoptée à l'unanimité  Predica n'ayant pas pris part au vote	41 541 704	0	0

Siège social : 30, avenue Kléber – 75208 Paris Cedex 16 – Tél. : 01.58.97.50.00 – Fax : 08.21.20.14.75

Société Anonyme (SA) au capital de 662 631 920 €uros - R.C.S. Paris 552 043 481 - Cartes professionnelles T13117 et G5575 délivrées par la Préfecture de Police de Paris - Garanties financières : Société Générale

Résolutions		Pour	Contre	Abstention
<p>Sur proposition du Président l'Assemblée générale approuve les modifications apportées à la vingt-troisième résolution à raison du non apport de l'actif situé à Neuilly sur Seine.</p> <p><b>Vingt-troisième résolution</b> Constatation de la réalisation définitive des apports et de l'augmentation de capital d'un montant nominal global de 62 528 560 euros par émission de 6 252 856 actions nouvelles de la Société en rémunération des apports susvisés</p>	Adoptée à l'unanimité	49 823 880	0	0
<p>Sur proposition du Président l'Assemblée générale approuve les modifications apportées à la vingt-quatrième résolution à raison du non apport de l'actif situé à Neuilly sur Seine.</p> <p><b>Vingt-quatrième résolution</b> Approbation de la prime d'apport globale et délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de prélever sur ladite prime d'apport les sommes nécessaires à l'imputation de tous frais occasionnés par l'augmentation de capital</p>	Adoptée à l'unanimité	49 823 880	0	0
<p>Sur proposition du Président l'Assemblée générale approuve les modifications apportées à la vingt-cinquième résolution à raison du non apport de l'actif situé à Neuilly sur Seine.</p> <p><b>vingt cinquième résolution</b> Modification de l'Article 6 - « Capital social » des statuts</p>	Adoptée à l'unanimité	49 823 880	0	0
<p><b>Vingt-sixième résolution</b> Pouvoirs pour formalités</p>	Adoptée à l'unanimité	49 823 880	0	0

Siège social : 30, avenue Kléber – 75208 Paris Cedex 16 – Tél. : 01.58.97.50.00 – Fax : 08.21.20.14.75

Société Anonyme (SA) au capital de 662 631 920 €uros - R.C.S. Paris 552 043 481 - Cartes professionnelles T13117 et G5575 délivrées par la Préfecture de Police de Paris - Garanties financières : Société Générale

L'Assemblée générale extraordinaire a approuvé les opérations de développement de la société Foncière Développement Logements, à l'exception de l'apport de l'actif situé à Neuilly. Au final,

- les 6 apports (au lieu de 7) en nature consentis par les entités du groupe MMA, leur évaluation, et l'augmentation de capital émise en rémunération de ces apports ont été approuvés. Ont ainsi été émises 3 792 220 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros pour un prix d'émission de 18 euros par action nouvelle au profit des entités du groupe MMA. Ces actions auront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ne donneront pas droit au dividende au titre de l'exercice 2009 qui sera versé en 2010. Ces actions seront admises aux négociations sur Euronext Paris et inscrites sur une ligne de cotation distincte sous le code ISIN (Compartiment B – Code ISIN : FR0010835595) ;
- les 2 apports en nature consentis par Cardif Assurance Vie, leur évaluation, et l'augmentation de capital émise en rémunération de ces apports ont été approuvés. Ont ainsi émises 826 888 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros pour un prix d'émission de 18 euros par action nouvelle au profit de Cardif Assurance Vie. Ces actions auront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ne donneront pas droit au dividende au titre de l'exercice 2009 qui sera versé en 2010. Ces actions seront admises aux négociations sur Euronext Paris et inscrites sur une ligne de cotation distincte sous le code ISIN (Compartiment B – Code ISIN : FR0010835595) ;
- Les 2 apports en nature consentis par les entités du groupe Predica, leur évaluation, et l'augmentation de capital émise en rémunération de ces apports ont été approuvés. Ont ainsi été émises 1 633 748 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros pour un prix d'émission de 18 euros par action nouvelle au profit des entités du groupe Predica. Ces actions auront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et ne donneront pas droit au dividende au titre de l'exercice 2009 qui sera versé en 2010. Ces actions seront admises aux négociations sur Euronext Paris et inscrites sur une ligne de cotation distincte sous le code ISIN (Compartiment B – Code ISIN : FR0010835595) ;

L'ensemble des conditions et des modalités relatives aux apports sont plus amplement décrites dans le document enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 décembre 2009 sous le numéro E.09-089.

Suite à l'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009, le capital social de Foncière Développement Logements a été augmenté d'un montant nominal de 62 528 560 euros, et a ainsi été porté de 600 103 360 euros à 662 631 920 euros par émission d'un nombre total de 6 252 856 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros chacune, émises en rémunération des apports des entités MMA, Cardif Assurance Vie et Predica.

**Siège social : 30, avenue Kléber – 75208 Paris Cedex 16 – Tél. : 01.58.97.50.00 – Fax : 08.21.20.14.75**

Société Anonyme (SA) au capital de 662 631 920 €uros - R.C.S. Paris 552 043 481 - Cartes professionnelles T13117 et G5575 délivrées par la Préfecture de Police de Paris - Garanties financières : Société Générale